

N° 24/25-306

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine,
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université,
Vu le recrutement de Mme Christelle ROSSONI en qualité de responsable du service achat de l'Université à compter du 1^{er} octobre 2010,
Vu le mandat de certification du 28 janvier 2021 donné à Mme Christelle ROSSONI,
Vu la délibération n° 24/25-D01 de l'Assemblée des 3 Conseils de l'Université Paris Dauphine – PSL du 28 novembre 2024 portant élection du Président de l'Université,

ARRETE

Article 1

Madame Christelle ROSSONI, responsable du service achat de l'Université Paris Dauphine – PSL, est désignée en tant que mandataire de certification. A cet effet, elle est habilitée, en lieu et place du Président de l'Université :

- à effectuer, les demandes de certificats électroniques auprès des organismes de certification tels Certinomis, Chambersign et Certeurope ainsi que les autres démarches en ligne afférentes,
- à signer les contrats correspondants, au nom de l'Université, dans le respect des dispositions contractuelles et des procédures des autorités de certification,
- à accomplir tous les actes nécessaires à l'émission, la gestion, la révocation de tous les certificats électroniques qui auront été émis à sa demande et sous sa responsabilité.

Article 2

Madame Christelle ROSSONI s'engage à signaler son éventuel départ ou toute modification ultérieure aux autorités de certification ; les certificats étant commandés dans le cadre de la mise en place d'un parapheur électronique d'établissement et destinés à l'ensemble des délégataires de signature, actuels et à venir, souhaitant bénéficier de ce dispositif.

Article 3

Le présent arrêté abroge le mandat de certification susvisé. Il prend effet à compter du début du mandat du président de l'Université et prend fin au plus tard au terme de celui-ci ou des fonctions de la mandataire.

Article 4

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 janvier 2025

Pr Bruno BOUCHARD
Président de l'Université Paris Dauphine - PSL